








RÈGLEMENT ET CRITÈRES DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES OUVERTES AUX CLUBS SAISON 2021 - 2022

SENIORS

GRAND PRIX IJF WORLD TOUR

Les compétitions seniors « Grand Prix » sont ouvertes aux judokas de nationalité française qui répondent à l'un des critères ci-dessous :

	Sélectionné en EDF senior pour les compétitions suivantes : championnats d'Europe, championnat du monde, Jeux Olympiques
	Podium aux Championnats du Monde ou d'Europe junior ou U23
	Champion de France sénior
	Classé en Grand Slam ou Grand Prix (dans les 7 premiers)
	Victoire en Continental Open
	2 podiums en Continental Open
	Décision de l'encadrement national (hors critère ci-dessus)

Les critères sont valables un an de date à date.

Cependant, en raison du faible nombre de compétitions accessibles ces derniers mois dû au contexte sanitaire, il a été décidé, pour cette saison (2021/2022), d'élargir la période d'obtention des critères (prise en compte depuis le 20 septembre 2019) et d'étendre la durée de validité des critères déjà obtenus au cours de cette période jusqu'au 31 août 2022.

Une liste d'ayant droit sera établie mensuellement et consultable sur le site fédéral, elle indiquera le nom des athlètes concernés ainsi que la date d'expiration de leur droits.

Il est rappelé ici que l'inscription sur la liste d'ayant-droits ne vaut pas automatiquement sélection en Grand Prix, la décision finale d'engagement appartenant à l'encadrement national.



RÈGLEMENT ET CRITÈRES DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES OUVERTES AUX CLUBS SAISON 2021 - 2022

MARCHE À SUIVRE ET INFORMATIONS DIVERSES

Inscriptions extranet obligatoires à la date limite inscrite sur les informations disponibles dans l'extranet.
Pas d'e-mail. Aucune exception ne sera faite.

La catégorie +1 est destinée pour l'inscription des entraîneurs

- À réception par les clubs de la réponse de la fédération pour leurs athlètes, les formulaires des organisateurs de la compétition (hébergements, transferts aéroport, etc.) devront être renvoyés à la FFJDA.
- Les règlements se feront auprès de la FFJDA. Les remboursements en cas de non-participation seront traités par nos soins et dépendront du bon vouloir des organisateurs.
- Dans le contexte sanitaire actuel, certaines restrictions ou limites concernant le nombre d'athlètes participants ou de coachs autorisés pourraient être mises en place par l'organisateur. A ce stade un seul coach par club est autorisé. Nous vous tiendrons informés en cas d'évolution.
- Une bulle sanitaire sera mise en place pour cette compétition et nous vous saurions gré de la respecter à la lettre afin de ne pas compromettre la participation de l'ensemble de la délégation.
- Les inscriptions sur le site de la Fédération Internationale de Judo sont obligatoires. En raison d'un grand nombre de cartes impayées par les clubs, la F.F.J.D.A. n'avance plus le paiement des cartes à la FIJ. A chaque demande, le club devra **RÈGLER** à la F.F.J.D.A. les cartes FIJ bien en amont afin que dans le cas d'un virement, la fédération s'assure du règlement de celle-ci.
Si un athlète ne participe plus à la compétition pour laquelle il a été engagé, le club doit obligatoirement en informer la fédération dans les meilleurs délais.
- Les dossards sont obligatoires selon la réglementation de la Fédération Internationale de Judo. Il vous appartient de les commander via le site : <http://www.ijfbacknumber.com/> ou <http://www.mybacknumber.com>. Sans ces dossards, les athlètes ne pourront pas participer.